

## Pourquoi ce changement de Gaz ?

La région Hauts-de-France ne sera bientôt plus alimentée en gaz naturel de type B. Celui-ci va être remplacé par du gaz H. Le gaz H, utilisé sur le reste de la France, a les mêmes usages en terme de cuisson, chauffage ou eau chaude. Cependant, l'inventaire et le réglage sont nécessaires et obligatoires.

### AUTO-INVENTAIRE

#### GAZ B

« Je réalise mon inventaire »

[www.grdf.fr/changementdegaz](http://www.grdf.fr/changementdegaz)

### INVENTAIRE

Pour les personnes qui n'ont pas pu réaliser elles-mêmes leur auto-inventaire ou si cet auto-inventaire présente des données incomplètes. Le prestataire est

**THOM-COM**

### REGLAGE

Réglage obligatoire pour tous, avant le basculement au gaz H.

**Bascule GAZ H :**

**Vers Oct. 2022**

## LES INVENTAIRES COMMENCENT !

(Rendez-vous sur place)

### En quoi consiste la phase d'inventaire :

- Confirmer vos coordonnées personnelles : nom, prénom, n° de téléphone, email...
- Collecter les données techniques de vos appareils alimentés en gaz naturel
- Identifier votre plombier-chauffagiste / professionnel du gaz
- Apposer par l'inventariste cette étiquette : Appareil recensé



### Délai de l'intervention :

L'intervention est GRATUITE. Elle dure 30 min à 1 heure. Durant cette intervention, votre présence est indispensable.

GRDF a mandaté la société **OTIFRANCE**,

joignable au : **0805 294 100**

(Numéro vert)

# THOM-COM

Vos conseillers GRDF

**N° Cristal 09 69 36 35 34**  
APPEL NON SURTAXE

Prix d'un appel local depuis un poste fixe.  
Du lundi au vendredi—08h à 17h

### IMPORTANT

- Ne jamais présenter sa facture d'énergie,
- Ne pas communiquer votre référence GAZ, PCE 14 chiffres
- Ne rien payer, ne signer aucun document sur PAPIER
- En cas de doute, contactez votre Mairie.

Quel que soit votre fournisseur  
L'énergie est notre avenir, économisons-la !